Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le 27/09/2023
ID : 083-288300411-20230925-A_2023_467-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

ARRETE N° 2023-467
MODIFIANT LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL PLACE AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU VAR

Christian SIMON, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR, Maire de La Crau,

VU l'arrêté n°2022-863 du 15 décembre 2022 fixant la composition du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du Var,

VU l'arrêté n°103 du 28 avril 2023 du Maire de la commune d'OLLIERES plaçant Madame Sophie MIRRA en position de détachement auprès de la Régie des Eaux de la Provence Verte à compter du 1er juin 2023 pour une durée de cinq ans,
CONSIDERANT que la Régie des Eaux de la Provence Verte est un établissement public industriel et commercial qui ne fait pas partie du périmètre du CST placé auprès du CDG, et que par conséquent Madame MIRRA, représentante titulaire du personnel (CFDT), ne remplit plus les conditions d'éligibilité à ce CST,

VU l'arrêté n°2023/47 du 26 juin 2023 du Maire de la commune de Saint Paul en Forêt, plaçant Monsieur Miguel VALLEZ en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1er juillet 2023 pour une durée de trois ans,
CONSIDERANT qu'en raison de son placement en disponibilité pour convenances personnelles, Monsieur Miguel VALLEZ représentant suppléant du personnel (CFDT), ne remplit plus les conditions d'éligibilité au CST du CDG,

VU la lettre en date 7 août 2023, du Président délégué du CST adressée au Syndicat Interco CFDT du Var pour l'informer de ces changements de situation et lui demander de désigner de nouveaux membres conformément à la règlementation en vigueur,
Vu le courriel en date du 21 septembre 2023 du Syndicat Interco CFDT du Var désignant les nouveaux membres,
CONSIDERANT qu'il convient de modifier la composition du collège des représentants du personnel, la composition du collège des représentants des collectivités restant inchangée :

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition du collège des représentants du personnel au Comité Social Territorial placé auprès du CDG est modifiée comme suit :

Madame RAYMONDO Emmanuelle, devient représentante titulaire du personnel en remplacement de Madame MIRRA.
Monsieur NAVARRO Didier, représentant suppléant du personnel remplace Monsieur VALLEZ Miguel.
Mesdames BASSOUR Katya et BARTOLOTTI Coralie sont désignées représentantes suppléantes du personnel.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le 27/09/2023
ID : 083-288300411-20230925-A_2023_467-AU

En conséquence, la composition du CST placé auprès du Centre de Gestion du Var s'établit comme suit :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TITULAIRES	REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES SUPPLEANTS
SIMON Christian Président du Centre de Gestion du Var LA CRAU	PAUL Jacques, Maire de LA CELLE
DEBRAY Romain, Maire de ENTRECASTEAUX	QUILICI Evelyne, Adjointe au Maire d'ENTRECASTEAUX
MONIER Blandine, Maire de EVENOS	CRISCUOLO Sauveur, Conseiller Municipal, Mairie d'EVENOS
CHILINI Bernard, Maire de FIGANIERES	MAUREL Marie-José, Adjointe au Maire de FIGANIERES
GROS Michel, Maire de LA ROQUEBRUSSANNE	JACQUIN Bryan, Adjoint au Maire de LA ROQUEBRUSSANNE
PEREZ LEROUX Nathalie, Maire de LA ROQUE-ESCLAPON	PERRIMOND Jean-Noël, Adjoint au Maire de LA ROQUE-ESCLAPON
UGO René, Maire de SEILLANS	BLANC Maryvonne, Conseillère Municipale, Mairie de SEILLANS
GUEIT Laurent, Maire de MAZAUGUES	D'HABIT Paméla, Conseillère Municipale, Mairie de MAZAUGUES

SYNDICAT	REPRESENTANTS DU PERSONNEL TITULAIRES	REPRESENTANTS DU PERSONNEL SUPPLEANTS
CFDT	DEGANT Nicolas Centre de Gestion du Var, LA CRAU	NAVARRO Didier Mairie de COLLOBRIERES
CFDT	RAYMONDO Emmanuelle Mairie de SOLLIES-VILLE	BASSOUR Katya Mairie de SAINT PAUL EN FORET
CFDT	PARISOT Jocelyne CIAS de la Vallée du Gapeau, SOLLIES-PONT	BARTOLOTTI Coralie Mairie de CABASSE
SAFPT	TREMEREL Eric Mairie de LES ADRETS-DE-L'ESTEREL	ROUVIER Myriam Mairie de LA BASTIDE
SAFPT	ORTIZ Jean-Philippe Mairie de AUPS	FLANDIN Rémi Mairie de REGUSSE
SAFPT	CARRIERE Alexandre Mairie de SILLANS-LA-CASCADE	CHANTELARD Déborah Mairie de FORCALQUEIRET
CGT	BONHOMME Fabienne Mairie de MAZAUGUES	MEYER Eric Mairie de MAZAUGUES
FO	BORONI Bruno Mairie de LA VERDIERE	BELMON José-Manuel Mairie de FORCALQUEIRET

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le 27/09/2023
ID : 083-288300411-20230925-A_2023_467-AU

ARTICLE 2 : Le Directeur du Centre de Gestion du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au Centre de Gestion et transmis à Monsieur le Préfet du VAR.

Fait à LA CRAU, le 25 septembre 2023

Christian SIMON

Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du VAR
Maire de LA CRAU
Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
Conseiller départemental

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de TOULON :
  - par voie postale : 5, Rue Racine (83000)
  - par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site : www.telerecours.fr »